

Jour du Patrimoine

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): De Burnaby-Seymour.

M. MacGuigan: Il représentait alors cette région. Quant au député de Winnipeg-Nord-Centre, j'aimerais lui rendre un hommage tout particulier pour son appui dans cette tâche importante.

Des voix: Bravo!

M. MacGuigan: Il a été inlassable dans son travail à l'appui de la présente mesure. Cela m'encourage car j'ai remarqué au cours de ma vie publique, et encore plus de la sienne, que très souvent il finit par faire adopter les mesures pour lesquelles il lutte ici avec tant de ténacité. Voilà une raison de plus pour moi d'espérer qu'avant bien longtemps nous verrons le fruit de son labeur, du mien et de celui de nombreux autres, c'est-à-dire l'insertion de cette mesure dans les statuts du Canada.

Des voix: Bravo!

M. MacGuigan: Je voudrais mentionner le rapport d'un sous-comité qui a été présenté au comité de la justice le 18 décembre 1973. Comme je l'ai dit, on proposait tout un éventail de solutions. Le comité de la justice a formé un sous-comité dont je fus le président. Nous avons réussi à présenter un rapport unanime qui faisait les recommandations suivantes. On les trouvera dans les procès-verbaux du comité de la justice à la page 32:4, mais je ne crois pas que ce soit une mauvaise idée de les consigner dans le *hansard* d'aujourd'hui. J'ai présenté le rapport du sous-comité sur cette question. Nous y avons notamment recommandé ce qui suit:

Le sous-comité portant sur l'objet d'un congé national du comité permanent de la justice et des questions juridiques a l'honneur de présenter au comité les recommandations suivantes:

(1) Que le gouvernement considère l'opportunité de présenter un projet de loi tendant à établir que le troisième lundi de février soit un nouveau jour férié légal;

(2) Que ce jour férié soit observé sous le nom de jour d'Héritage Canada.

(3) Qu'il faudrait proclamer d'année en année l'aspect particulier de notre héritage à commémorer ce jour-là. De l'avis du sous-comité, la première année, il faudrait fêter le drapeau canadien; la deuxième année, rendre hommage à notre premier premier ministre, Sir John A. Macdonald, et la troisième année, honorer nos autochtones;

(4) Qu'un nouveau comité permanent conjoint des deux chambres du Parlement, présidé par l'Orateur de la Chambre et le Président du Sénat, soit mis sur pied afin de recommander au gouvernement le thème de ce jour férié d'année en année;

(5) Que le gouvernement considère l'opportunité d'émettre un timbre commémoratif spécial et une pièce de monnaie tous les ans afin de mieux marquer ce jour de fête.

[M. MacGuigan.]

Après avoir débattu du rapport, sur la motion du député de York-Simcoe, le comité de la justice l'a adopté à l'unanimité. J'aimerais simplement faire quelques commentaires supplémentaires à ce sujet.

M. Baker (Grenville-Carleton): En quelle année était-ce?

M. MacGuigan: Le 18 décembre 1973. On a changé le nom «jour du patrimoine» en «jour du patrimoine national», sur mon initiative, car il était difficile de trouver une bonne traduction en français. On a pensé qu'en soi, le mot «patrimoine» ne rendrait peut-être pas le sens, et qu'il valait mieux dire «patrimoine national.» Donc, nous avons ajouté le mot national en anglais pour que le nom de ce jour férié corresponde dans les deux langues.

Une résolution subséquente du comité de la justice recommandait que la Déclaration canadienne de droits soit au cours de la quatrième année le thème central de la fête. Cette disposition a également été ajoutée au bill.

Je n'ai pas donné suite à l'idée de mettre sur pied un comité permanent mixte des deux Chambres sous la présidence des Orateurs pour conseiller le gouvernement, non pas parce que j'avais changé d'avis, mais parce qu'il m'a semblé que c'était une organisation trop élaborée pour une seule question de ce genre.

Cette affaire a été soumise au gouvernement qui doit décider par voie de promulgation à la condition qu'elle s'inspire du consensus des chefs de partis ou d'un autre consensus quelconque, afin que le congé ne provoque aucune amertume au Canada, mais qu'il obtienne l'assentiment général de tous les partis à la Chambre et par conséquent de toutes les régions du Canada. De fait, il serait absurde pour le gouvernement de vouloir procéder d'une autre façon dans cette affaire.

Je reviendrai à cette question plus tard, c'est-à-dire bientôt, car je ne veux pas empêcher d'autres députés de participer au débat. Je préférerais qu'il n'y ait aucun débat et que le bill soit simplement adopté. Comme la Chambre ne semble pas vouloir agir ainsi, je crois qu'il serait opportun de consigner certaines choses au compte rendu.

Le bill à l'étude représente une initiative de tous les partis et reflète les sentiments de tous les groupes au Canada. Il semble qu'on n'y oppose que deux arguments, dont l'un a déjà été soulevé par le député de Palliser (M. Schumacher). D'autres députés partagent peut-être son avis.